



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 09-07-2024

ID : 013-211301049-20240704-DEC2024_146-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2024-146

PROJET DE CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE DANS UN BATIMENT MODULAIRE A L'ECOLE MATERNELLE JULES FERRY

Nomenclature ACTES : 1.4

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

-Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

Considérant **le projet de création d'une salle de classe dans un bâtiment modulaire à l'école maternelle Jules Ferry dans le cadre d'un projet de regroupement et de rénovation des écoles,**

Considérant l'analyse des offres présentée lors de la consultation de trois entreprises,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer les travaux de démolition à la société **CONSULTANT INGENIERIE TERTIAIRE** ZI La Palun 6 allée de La Palun 13700 Marignane pour un montant de **16 450€ HT** soit **19 740€ TTC**.

ARTICLE 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

ARTICLE 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 04 Juillet 2024



Le Maire,
Maxime MARCHAND